ROUBAIX

PARC DE BARBIEUX

M. Pierre Desombes, ancien adjoint au maire, vient encore de faire don à la ville d'une somme de 16.000 francs pour exécuter des ouvrages en rocaille dans la partie récemment exécutée du Parc de Barbieux.

COUPS DE COUTEAU

Le service de la sûreté vient de trouver le nom de celui qui, dans la soirée du 6 courant, rue de la Gare, blessa de sept coups de couteau un ouvrier peigneur, Edouard Briffaut, demeurant rue Lacroix, cour Lauwers, 1. C'est un sieur Pierre Dewinne, 24 ans, dit « Le Blond », actuellement en fuite.

LA GYMNASTIQUE

C'est M. Piesvaux, moniteur-chef de la « Roubaisienne », qui, de concert avec M. Paillot, de Maubeuge, entraîne l'équipe des quarante gymnastes de l'Association du Nord et du Pas-de-Calais, choisis par l'Union des Sociétés de gymnastique de France pour concourir en section aux jeux olympiques de Londres.

Triomphe ! ! ! Plus de 125.000 chapeaux de paille sont vendus chaque été aux Galeries Lilloises. (Faites vos achats en semaine.)
44882

PENDU

Vendredi, vers 6 h. ½ du matin, Léon Willaert, âgé de 40 ans, patron du bateau « La Tartane », amarré quai de Brest, a été trouvé pendu dans la chambre de l'avant, à l'aide d'une ceinture de cuir fixée au montant de l'échelle de service.

C'est à l'arrivée des débardeurs de la minoterie Jonville, que le cadavre a été découvert par Mme Willaert.

M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, a fait transporter le corps à la morgue de l'hôpital « La Fraternité ».

Willaert s'est donné la mort de désespoir, car il était,en vertu d'un jugement du tribunal civil de Dunkerque, redevable de 1.500 fr. à un créancier qui avait fait saisir le bateau et fait opposition au paiement du fret de la marchandise. Il laisse une veuve sur le point d'être mère et deux enfants en bas-âge.

JUSTICE DE PAIX

M. Dereix, juge de paix du canton Nord, passe à Reims, 2e canton. Il est remplacé par M. Mauget, juge de paix du canton Nord de Chartres.

Bien que depuis très peu de temps dans notre ville, M. Dereix s'était entouré, grâce à sa très grande amabilité, de beaucoup de sympathies, aussi son départ sera-t-il vivement regretté par tous les justiciables, indistinctement, lesquels avaient en lui la plus grande confiance.

REPOS HEBDOMADAIRE

Une demande de dérogation à la loi du 13 juillet 1906 a été formulée par Mme Maria Lecomte, marchande d'articles de ménage, rue Pierre-Motte, 4.

GROUPE DES INVALIDES

Dimanche prochain, 21 courant, à 7 heures ½ du soir, réunion générale et obligatoire des Invalides de Roubaix et environs, chez M. Guillaume Randaxhe, café de l'Orphéon de l'Alouette, angle des rues de l'Alouette et du Chemin-de-Fer, 45. Ordre du jour : Costumes pour le carnaval d'été ; répétition de la chanson. — Amende de 50 centimes aux absents.

MÉRITE AGRICOLE

Dimanche, à Reims, au banquet de clôture de la superbe fête annuelle de l' « Union des sociétés de tir de France, le général Picquart, ministre de la Guerre, a décerné un certain nombre de distinctions honorifiques. Il a remis la croix de chevalier du Mérite agricole à notre concitoyen, M. Henri Vandaele.

Voici, à ce propos, quelques notes biographiques :

Publiciste horticole et sportif ; ex-directeur de l'établissement Anatole Cordonnier (Grapperies du Nord à Roubaix) ; viticulteur et arboriculteur, rosiériste et chrysanthémiste ; membre du jury aux Expositions françaises et étrangères. Fut de 1898 à 1902 directeur-administrateur du journal « Le Nord Horticole », où il avait comme collaborateur le regretté Victor Bérat, ex-jardinier chef de la ville de Roubaix.

Rédacteur en chef du « Carabinier », organe hebdomadaire du tir dans la région du Nord. Auteur de nombreux ouvrages de balistique et d'historique du tir sportif et de guerre. Fut de 1889 à 1892, et de 1896 à 1900, le président du Tir National de Roubaix. De 1887 à 1905, participa en France et à l'étranger aux principaux concours internationaux où il se classa toujours brillamment. Depuis, a cessé le tir sportif pour se consacrer aux questions d'administration, d'organisation et de publicité du tir. Est premier vice-président de l'Association Fédérale des sociétés de tir du Nord et du Pas-de-Calais, officier d'Académie depuis 1900.

Médaillé du Tonkin, a effectué comme caporal au 1er de marine la campagne de 1885-1886, dans la division Brière de l'Isle et sous les ordres directs du fameux explorateur Monteil, alors capitaine.

SAVON LUMINOL Blancheur du Linge
VICTOR VAISSIER

PETITES NOUVELLES

Dans la nuit de mercredi à jeudi, un malfaiteur inconnu a dérobé quatre jeunes lapins, au préjudice de Mme Marie Grimonprez, 51 ans, ménagère, demeurant au Hutin, maisons Leclercq. M. Prudhomme, commissaire de police du 4e arrondissement, fait rechercher le voleur.

CARNAVAL D'ÉTÉ

Le Comité d'organisation du Carnaval d'été a tenu, jeudi soir, à sept heures, à la Mairie, une réunion générale.

M. Henri Catteau, qui présidait, a fait part à l'assemblée d'une proposition concernant le partage de la ville en deux sections égales en vue du parcours des groupes et les travestis, la première devant être choisie pour le dimanche et la seconde pour le lundi.

Le Comité n'a pas cru bon d'adopter cette proposition ; il a décidé que l'itinéraire, laissé au choix du bureau, emprunterait les différents quartiers, avec un parcours différent de celui de l'an dernier. Le cortège de « masques », organisé pour le lundi 27 juillet, aura lieu dans un quartier qui n'aura pas été favorisé la veille.

Le parcours de l'itinéraire qui sera fixé étant obligatoire, il sera établi des contrôles volants dans le but de faire respecter le règlement.

OUVERTURE DE LA LIGNE DU CRÉTINIER

La Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing informe le public que la mise en service du prolongement de la ligne K (Gare de Roubaix à la Fosse-aux-Chênes), jusqu'au Crétinier, aura lieu le Samedi 20 courant. Désireuse d'augmenter les facilités accordées au public et pour éviter un transbordement inutile à la gare de Roubaix, la Compagnie a décidé de fusionner, à titre d'essai, les deux lignes G et K, en sorte que les voitures partant du Crétinier iront directement jusqu'à l'Hospice de Barbieux et vice versa. La ligne totale sera désignée par la lettre K et les voitures y circulant porteront cette lettre. Le service sera fait aux 15 minutes. La fusion ne modifie en rien les tarifs ; chaque ligne conserve le sien. Tout voyageur dépassant la gare de Roubaix dans un sens ou dans l'autre devra payer un supplément de 0,05 représentant le prix d'une correspondance exigée pour passer d'une ligne sur l'autre.

CERCLE MODERNE (Section chorale mixte)

Ce soir samedi, à 8 heures ½ précises, répétition générale des chœurs, en vue du concert au square Pierre-Catteau.

EN AVANT LA MUSIQUE !

Voici le programme du concert que l' « Union Fraternelle et Mutuelle des Anciens Soldats Musiciens Français » donnera le dimanche 21 courant, de 11 heures à midi, à l'Hospice Civil, rue de Blanchemaille, sous la direction de M. A. Jung : Marche vénitienne, Ellemberg. — Lugdunum, ouverture, Allier. — Denise, Redowa, Mézier. — Scènes Légendaires, Richard. — Le Poet de la Symphonie, Vincent. — Défilé avec tambours et clairons, Paris. Pendant ce concert, le public pourra circuler librement dans l'établissement.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Geneviève Bonduelle, rue Dammartin, 47 — Robert Lepers, rue de la Vigne, 50 — Marcel Pollet, Grande-Rue, cour Lefebvre, 12 — Robert Peere, rue Meyerbeer, maison Nys, 6 — Hélène Leclercq, rue Daubenton, 21 — Jeanne Huyghe, rue de Lannoy, cour Boyaval, 14 — Paul Delannoy, rue Perrot, 15.

DÉCÈS. — Jeanne Augem, 1 an, rue d'Epinal, 21 — Maria Hubeau, 29 ans, rue de Lannoy, 28 — Adolphe Haunotte, 71 ans, propriétaire, rue de Saint-Quentin, 8 — Sylvain Opsomer, 19 ans, sans profession, rue de Barbieux — Céleste Rabau, 23 ans, sans profession, rue d'Inkermann, 102 — Pauline Pynn, 73 ans, ménagère, rue du Luxembourg, cité SaintLouis.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Entre : Benoit Cuvelier, employé de commerce, rue Saint-Jean, 177 et Blanche Dhulst, employée de commerce, rue Pierre-de-Roubaix, 157 — Paul Bornèque, à Belfort et Marguerite Callier, sans profession, rue Neuve, 9 — Claude Callier, employé de mairie, rue Neuve, 9 et Céline Bailleul, s. p. à Wattrelos. — Alfred Camier, dresseur de chaînes, rue du Moulin, cour Dubart, 6 et Silvie Debouver, visiteuse, rue de Bouvines, cour Fontier, 46 — Louis Delannoy, mécanicien, rue Delezenne, cour Dujardin, 1 et Julienne Lieneson, ménagère, rue des Longues-Haies, 134 — Henri Telliez, imprimeur, rue Notre-Dame-des-Victoires, cour Dewas, 2 et Pauline Malfait, ourdisseuse, rue du Ballon, 38 — Louis Debels, apprêteur, rue de Rocroi, 82 et Joséphine Soudan, soigneuse, rue de Maubeuge, fort Loridan, 52 — Camille Monnier, apprêteur à Mouvaux et Elvire Lasne, épailleuse, rue de l'Epeule, cour Ernoult, 6 — Léopold Depelchin, tisserand, rue de Denain, 46 et Hortense Lampe, femme de chambre, rue de Lille, 20 — René Ducathoir, peigneur, rue d'Estaing, cour Bonnel, 1 et Elise Vorreux, éplucheuse, Grande Rue, cour du Petit-Paradis, 2 — Prosper Debruyne, ajusteur, rue des Sept-Ponts, fort Mazure, 35 et Marie Devadder, soigneuse, même adresse, 39 — Daniel Petit, négociant en chapellerie, à Lannoy, et Julienne Boittiaux, s. p., rue de Lannoy, 554 — Eloi Deyernay, ouvrier en tissage d'art, boulevard de Cambrai, 69 et Antoinette Prouvost, s. p., rue de la Gare, 117 — Louis Leveugle, apprêteur, rue Drouot, 51, maisons Bulteau, 6 et Flore Watteeuw, ménagère, même rue, maisons Bulteau, 8 — Abel Wareille, paveur, rue Jouffroy, 78 et Fernande Maezelle, couturière — Florent Lefebvre, mécanicien,boulevard de Strasbourg, 45 et Pauline Desplanque, servante, rue de Lannoy, 419 — Albert Deneve, contremaître de tissage à Tourcoing et Berthe Cornil, contredame, rue de Gênes, 42 — Albert Delvoye, cordier, rue d'Hem, 70 et Germaine Hasbroucq, brodeuse, rue Meissonnier, 13 — Victor Leclercq, tisserand, rue de l'Alma, fort Wattel, 6 et Mathilde Bœckx, tisserande, rue du Fontenoy, cour Gadenne, 10 — Désiré Pottié, menuisier, rue du Tilleul, cour Bonte-Platel, 1 et Maria Deplanques, tisserande, rue Nabuchodonosor, 100 — Adolphe Van Gysel, apprêteur, rue Sainte-Thérèse, cour Florin, 12 et Maria Delecœuillerie, encaisseuse, rue de Denain, 64 — Julien Borézée, employé de commerce, rue de l'Alouette, 6 et Marie Simaeys, s. p., à Tourcoing — Jules Delvallée, employé de chemin de fer, rue de la Potennerie, 20 et Clémence Delfosse,dévideuse à Lys — Camille Burel, ingénieur des Arts et Manufactures, rue des Vosges, 43 et Yvonne Gris, s. p., à Rouen — Charles Deprets, serrurier, rue de Gênes, 12 et Alice Noifet, tailleuse Gaurain Ramecroix — Hilaire Lefever, teinturier à Wattrelos et Amanda Vendenbulcke, ménagère à Wattrelos — Gaston Bauduin, serrurier à Tournai et Césarine Dupont, servante à Tournai.

TOURCOING

MM. LES DOYENS SONT OFFICIELLEMENT INFORMÉS QU'ON NE PROCESSIONNE PAS

Evidemment, MM. les doyens n'ignorent pas que le Conseil municipal, consulté par le maire au sujet de la demande qu'ils avaient formée en vue de processionner,a rejeté cette demande avec perte et fracas.

Ils l'ignorent si peu, que les feuilles calotines, qu'ils inspirent, ont épilogué autour de la question, et ont invité leurs ouailles à arborer drapeaux, bannières et oriflammes. Néanmoins, l'administration municipale, toujours correcte, a cru bon d'informer officiellement ces Messieurs que leur demande était rejetée. Qu'on se le dise.

ARRESTATION

La gendarmerie a mis en état d'arrestation le nommé Emile Beuscart, 39 ans, garçon boulanger, sans domicile fixe, qui se trouvait en état de vagabondage.

LA PÊCHE N'EST PAS OUVERTE

Nous avons relaté hier l'accident survenu à un bambin de 3 ans, qui, en regardant les pêcheurs, piqua une tête au-dessus du garde-corps du Pont du Halot. Les gendarmes se sont dit que pour que les gosses s'amusent à regarder les pêcheurs, il faut qu'il y en ait. Or la pêche n'est pas ouverte. Ils se rendirent donc aujourd'hui sur les rives du canal et dressèrent plusieurs contraventions.L'un des pêcheurs exhiba une coupure de journal annonçant que la pêche était ouverte le 15, mais cela ne servit pas sa cause Le journal, en effet, toujours bien informé, s'était trompé, la pêche ne sera ouverte que le dimanche 21 juin.

LIGUE VÉLOCIPÉDIQUE TOURQUENNOISE

La commission rappelle à ses membres que le 5 juillet prochain, il y aura sortie à Bruges,avec la fanfare cycliste Réception à l'Hôtel de Ville et au local du Velo-Club Woorwarts de Saint Pierre ; visite de la ville et des installations maritimes ; concert à midi par la fanfare cycliste ; participation aux fêtes vélocipédiques organisées par le Vélo-Club Woorwaarts. Les cyclistes accompagnant la ligue sont conviés aux dites fêtes, Départ à 5 heures du matin, allure accessible à tous. Les cyclistes qui désireraient dîner avec la fanfare et revenir avec elle par le train,sont priés de se faire inscrire au local de la Ligue, 128, rue de Gand, avant le 25 juin. Prix du dîner, 2 francs. Prix du billet de chemin de fer, retour, 2 francs, compris transport du vélo. Ensemble 4 francs au maximum, somme qui devra être versée en souscrivant. On peut s'inscrire pour le dîner ou pour le train séparément. 30 fr. de primes seront tirés au sort entre tous les cyclistes faisant partie de la Ligue. En outre, les sociétaires, désireux de faire l'aller et retour par chemin de fer, doivent, s'ils veulent profiter de la réduction de 50 pour cent, s'inscrire avant le 30 juin. Prix de l'aller et retour de Menin à Bruges : 3 francs, sans bagage. Pour être sociétaire, la cotisation annuelle est de 0,50 centimes et les nombreux avantages offerts par la Ligue remboursent et au-delà, le montant de cette cotisation.

LE DOIGT DANS LA MACHINE

Un électricien de chez MM. Jules Desurmont et fils, rue de Bradford, était occupé à graisser une machine, lorsque par suite d'un faux mouvement, il se fit prendre le doigt dans les organes en fonction. Ablation d'une portion de la phalangette de l'index gauche. Incapacité totale de travail de 6 semaines, suivie d'incapacité permanente partielle, par suite du raccourcissement du doigt.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

Mme Emilie Vandenbulcke, 35 ans, peigneuse chez MM. Albert Malard et Cie, rue de Guisnes, a fait une chute dans la salle des peigneuses et a contracté une entorse tibio-tarsienne et pérono-tibiale gauche. Docteur Pleyoust, 20 jours.

— M. Adolphe Vagniart, 25 ans, trieur aux Forges et Ateliers du Nord, rue Winoc-Chocqueel a eu l'index gauche pris entre une poutre de fer qu'il assemblait et un morceau de bois. Plaie contuse profonde. Docteur Bierest, d'Hellemmes-lez-Lille, 18 jours.

— M. Augustin Taforeau, 27 ans, aide-mécanicien au peignage de Mme veuve Fouan-Leman et fils, rue de Roubaix, s'est donné un coup de marteau sur la main droite. Contusion de l'index. Docteur Aerts, 12 jours.

AMICALE COLBERT. — SECTION CYCLISTE

La commission rappelle la sortie de famille du dimanche 21 courant, au bois de Phalempin.

Les cyclistes sont priés de se trouver à 6 heures précises au café Bonte, place de la République, où une photographie du groupe sera prise au départ.

Vu le grand nombre d'excursionnistes, ceux qui font la route en chemin de fer sont priés de se trouver à la gare à 9 heures au plus tard, où un commissaire leur remettra leur ticket.

CERTIFICAT D'ÉTUDES

Hier, ont eu lieu, sous la présidence de M. Bourbon, inspecteur primaire de la circonscription, les examens du certificat d'études primaires pour les élèves des écoles municipales de garçons du canton de Tourcoing-Sud et des communes de ce canton.

Les inscrits étaient au nombre de 208. Présents, 202. Admissibles et admis définitivement, 177.

Les 3 prix départementaux attribués au canton ont été remportés : le 1er, par Léon Vandenberghe, de l'école de la Croix-Rouge ; le second, par Henri Richter, de l'école de la rue Lhomond, au Blanc-Seau ; le 3e, par Jean Vermesse, de l'école de la rue du Conditionnement.

Voici quelles étaient les épreuves :

Orthographe. — Avant la Révolution, le commerce n'était point libre. Il existait, dans l'intérieur de la France, entre chaque province, des douanes intérieures et des péages. Il fallait payer à chaque barrière nouvelle ; c'était une grosse dépense et une grosse perte de temps. De plus, un certain nombre de denrées étaient soumises à des règlements vexatoires, notamment le blé et la viande. Ces règlements avaient eu autrefois leur raison d'être, mais ils étaient devenus nuisibles. Et, à cause d'eux, la France était toujours menacée de la famine. Turgot supprima les douanes intérieures et abolit les règlements sur le transport et le commerce des blés.

1° Existe-t-il encore des douanes ? Ont-elles le caractère de celles d'autrefois ? — 2° Donner quelques mots de la famille de « famine ». — Justifier l'orthographe de « étaient soumises ». — 4° Qu'est-ce qu'un règlement vexatoire ?

Composition française. — Un morceau de houille raconte son histoire : il dit comment il s'est formé au sein de la terre ; comment on l'en extrait, et il énumère les services qu'il rend.

Arithmétique. — 1. Un cultivateur vend, à raison de 27 fr. 50 le quintal, 43 sacs de blé, pesant chacun 117 kilogrammes. Après avoir prélevé 7 fr. pour cent sur le prix de cette vente, il achète avec le reste un pré de 687 centiares. Dites le prix de revient d'un are de ce terrain.

2. Comment fait-on la preuve de la soustraction. Expliquez, en prenant un exemple, pourquoi l'on procède de cette façon.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Messelier André, rue des Omnibus, 15 — Delbarre Renée, rue Jeanne-d'Arc, 82 — Roffin Marie, rue Achille-Testelin, 122.

DÉCÈS. — Catteau Cécile, 87 ans, rue d'Havré, 3 — Rotthy Emma, 46 ans, rue Nationale, 122 — Loridan Albert 28 ans, rue Nationale, 122 — Delplanque Fidéline, 55 ans, rue du Flocon, 41 — Leman Emile, 14 ans, rue de Gand, 364.

LILLE

AU PARQUET

Les avortements de Tourcoing

M. Delalé, juge d'instruction, a, durant une partie de la journée de jeudi, continué son enquête sur les affaires d'avortement de Tourcoing. Il a entendu plusieurs jeunes filles qui avaient eu recours aux services des femmes Dujardin et Marie Deman. Elles ont renouvelé leurs aveux, après quoi elles ont été remises en liberté.

Le voleur Clovis

Clovis Hallez, que la brigade mobile arrêta près de Maubeuge, a été déféré hier matin au parquet et interrogé par M.Houeix, juge d'instruction. Le prévenu, qui est accusé d'avoir plongé la main et dérobé une somme de quatre francs dans le comptoir de M. Delfly, cabaretier, rue d'Iéna, a été confronté avec plusieurs témoins qui l'ont formellement reconnu.

Hallez nie évidemment tout ce qu'on lui reproche. Il est déjà titulaire de nombreuses condamnations.

COLLISION RUE LÉON-GAMBETTA

Jeudi après-midi, vers 4 heures, M. Charles Dilly, 67 ans, habitant rue des Trois-Mollettes, employé chez M. Le Bigot, rue Nicolas-Leblanc,passait rue Léon-Gambetta, conduisant une voiture attelée de deux chevaux. Il était arrivé à hauteur du numéro 258, quand en voulant éviter un enfant qui jouait sur la chaussée, il heurta une balladeuse que traînait M. Mortreux, 40 ans, domicilié rue Léon-Gambetta, impasse Saint-Louis. M Mortreux fut précipité sur le pavé et assez gravement blessé à la main droite et à la jambe gauche Son chien, qui se trouvait sous le véhicule, eut également à souffrir de ce choc.

LE TRUC DE LA BONNE

Jeudi matin, une femme portant le bonnet et le tablier blancs traditionnels de la servante se présentait chez Mme veuve Vienne, épicière, rue de Flandre, et la priait de lui fournir du bon vin pour sa patronne. Descendue aussitôt à la cave, Mme Vienne en remontait bientôt porteuse de deux litres de Bordeaux.

— L'une des bouteilles est déformée, s'écria la bonne, et j'ai bien peur que ma patronne ne l'accepte pas.

Toujours aimable, Mme Vienne recommença le voyage.

Tandis que l'épicière se trouvait à la cave, la pseudo-servante fouillait le comptoir où elle enlevait un carnet de timbres rabais Au moment où Mme Vienne réapparaissait à la surface du sol, la bonne sortait de l'épicerie. Mettez-les dans du papier, dit-elle, je repasserai tout à l'heure. Évidemment on ne la revit plus.

La police recherche activement cette femme qui a dû commettre d'autres méfaits.

LA PÊCHE AU GRAND CARRÉ

Nous avons signalé, mardi matin, l'incident qui a si vivement ému les pêcheurs lillois.

L'Institut Pasteur qui analysa jeudi l'eau du Grand-Carré, n'a pas trouvé qu'elle contînt de produit toxique ainsi que certains l'avaient dit Elle renferme simplement des déchets organiques provenant de la Deûle. L'examen des poissons n'a pas amené non plus la découverte de traces d'empoisonnement. Il suffirait donc de nettoyer le bassin, mais ce n'est malheureusement pas l'époque.

Au sujet de l'ouverture de la pêche qui doit avoir lieu le 21 juin, rappelons que, d'accord avec la Compagnie du Nord, le syndicat a obtenu pour cette année le rétablissement du train dit « retour des pêcheurs », qui,partant le soir de Berguette à 7 h. 46, arrivera à Armentières à 8 h. 49, en desservant toutes les stations intermédiaires, et permettra ainsi, aux nombreux pêcheurs se rendant sur « la Lys » et les canaux d'Hazebrouck, de rentrer à Lille à neuf heures et demie.

EXAMENS D'ESPERANTO

Des examens ont clôturé les cours annuels du groupe de Lille, à la suite desquels 51 diplômes seront demandés à la Société Française pour la propagation de l'Esperanto : 48 « atesto pri Lernado » (certificat d'études de l'Esperanto) et 3 « atesto pri kapableco » (brevet de capacité). Sur demande des intéressés, empêchés, une session supplémentaire aura lieu au siège du groupe. Institut de Physique de la Faculté des Sciences, le 9 juillet, à 10 h. ½. Aucune formalité antérieure.

LA POLICE ARRÊTE

Les agents Bekar et Dethandt ont appréhendé jeudi matin une nommée Amanda Dupuis, domiciliée rue de la Barre, 34, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Un ingénieur écrasé par une automobile

C'est par erreur que nous avons annoncé hier la mort de M. Eugène Pinson, ingénieur, demeurant avenue de l'Amiral-Courbet, à Lambersart, victime d'un accident d'automobile que nous avons mentionné et dont l'auteur involontaire est M. Walker, constructeur, boulevard Montebello.

Le bruit de la mort de M. Pinson avait couru dans la soirée de jeudi. Il n'en était rien. L'état du blessé, s'il est grave, n'est pas désespéré.

UN SOLDAT BRULÉ

M. Georges Cardon, originaire d'Abbeville, soldat au 16e chasseurs, préparait vendredi matin, vers onze heures, un lait de chaux, destiné au badigeonnage des murs de la caserne. La tête placée au-dessus d'un bidon, il délayait la dissolution, quand une partie du liquide lui sauta dans la figure. L'infortuné fut grièvement brûlé Atteint quelque peu aux yeux, il en est résulté une conjonctivite qui a nécessité le transport de la victime à l'Hôpital Militaire.

LES CAMBRIOLEURS CHEZ LE JUGE DE PAIX

M. Lancien, juge de paix, a eu une désagréable surprise, jeudi après-midi, en se rendant au jardin qu'il possède rue du Grand-Balcon. Il a constaté que des malfaiteurs s'étaient introduits dans une petite baraque, où ils avaient dérobé des outils de jardinage et un tablier. Les voleurs ont également enlevé vingt fraisiers.

ON CAMBRIOLE

Des cambrioleurs ont visité, au cours de l'avant-dernière nuit, une petite baraque en planches que M. Colin, entrepreneur, boulevard Victor-Hugo, possède dans un jardin situé rue du Grand-Balcon. Les malfaiteurs ont enlevé un panier en osier, un broc à bière, une pelle, une glace, ainsi que des vêtements.

— Le kiosque situé sur la place de la Nouvelle-Aventure et qui appartient à M. Edmond Gilquin, marchand de journaux, rue Léon-Gambetta, a été également cambriolé. Les voleurs ont brisé un carreau et dérobé trois ou quatre francs de brochures.

L'ANCIEN PENSIONNAT DIT DU « SACRÉ-CŒUR » ADJUGÉ POUR 275.000 FRANCS

Le pensionnat dit du Sacré-Cœur a été mis mercredi à midi en adjudication, au tribunal civil. Cette propriété, qui occupe rue Royale les numéros 60, 62, 64, 66, 68 et 70, et qui est en bordure de la rue Négrier, et, en partie, rue Marais, a été mise à prix à 275.000 francs. Au dernier feu, Me Rombout, avoué à Lille, a été déclaré adjudicataire pour le montant de la mise à prix.

LES ENFANTS SONT IMPRUDENTS

Le jeune Kléber Vasseur, 12 ans, dont les parents habitent rue du Faubourg-de-Roubaix, cité Sainte-Cécile, s'amusait mercredi soir, vers sept heures, à grimper sur un camion quand il perdit tout à coup l'équilibre, tomba sur le sol et se fractura le bras droit.

LA CIRCULATION PENDANT LES RÉGATES

L'accès de la rive du canal de la Haute-Deûle, du côté du Bois de la Deûle, sur laquelle est établie l'avenue Soubise, comprise entre le Pont de l'Hippodrome et la Porte d'Eau, sera interdit le Dimanche 28 Juin, à partir de 2 heures de l'après-midi et pendant la durée des Régates, aux cavaliers, voitures, automobiles et vélocipèdes.

PETITS FAITS

Jeudi, vers 2 heures, Gustave Dansette, imprimeur à Loos, rue de la Deûle, passant en face de la demeure de Mme veuve Billau, sage-femme, rue de Loos, 44, s'est fait happer le mollet par le chien de cette dernière.

— Maurice T..., 31 ans, rue Solférino, et Georges P..., rue des Dondaines, ont été l'objet d'un procès-verbal pour escroqueries.

— Le petit André Frayon, 4 ans demeurant rue Kuhlmann, 26, passant place de la République, mercredi, vers cinq heures du soir, a été renversé par un cycliste inconnu. L'enfant n'a pas été grièvement blessé.

— On a conduit jeudi matin au parquet un nommé S..., ancien chasseur au Moulin-Rouge, inculpé d'abus de confiance. Il avait acheté chez M. Carpentier, marchand de bicyclettes, rue Ste-Catherine, une machine qu'il s'était hâté de revendre. Depuis ce jour, S... vagabondait et c'est dans un kiosque de tramways que l'un des employés de M. Carpentier l'arrêta.

—Un chauffeur, Alfred Descamps, vingt-sept ans, demeurant place Fernig, 19, au cours d'une discussion avec son propriétaire, M. Decartray, cabaretier, a frappé violemment ce dernier, ce qui lui a valu d'être l'objet d'un procès-verbal.

— Marie D..., 27 ans, habitant une commune des environs d'Orchies, a été surprise, mercredi matin, dérobant quelques objets au rayon d'un grand magasin de la rue Nationale. Conduite devant M. Langevin, commissaire du 1er arrondissement, elle a été laissée en liberté.

LES FÊTES DE LILLE

Les sociétés chorales et instrumentales, qui prendront part au festival lillois, organisé par la municipalité, devront se rendre, le dimanche 28 juin, à 9 heures et demie précises du matin, au boulevard des Ecoles, pour être passées en revue et participer au défilé. Le festival commencera le lendemain lundi 29 juin, à 3 heures et demie de l'après-midi et aura lieu sur les kiosques de la place Catinat, du Concert, du Jardin de Fives et du square Ruault. Les adhésions devront être adressées avant dimanche prochain 21 juin, au délégué à l'organisation des fêtes, à la mairie (bureau militaire).

AUTOUR DE LILLE

ARMENTIÈRES. — M. Delannoy, travaillant rue Jules-Lebleu, à des maisons en construction, s'aperçut que son vélo était enlevé par un nommé Jean Pellenens, âgé de 22 ans, vitrier chez M. Bonte, Grande-Place. Il fit arrêter l'individu et l'enquête ouverte fit découvrir que Pellenens habitait aux « Emballeurs », rue de Lille, avec un nommé Wullaert, menuisier chez M Bouquillon-Wgeux. Wullaert est l'auteur du vol de vélo dont fut victime M. Louis Priem. Le vélo, transporté en Belgique, a été vendu pour 45 francs à un M. Boidin, de Neuvéglise.

LA MADELEINE. — Le 18 juin, la jeune Vérague Laure, âgée de 15 ans, demeurant au sentier Saint-Joseph, varouleuse à la filature de M. André Saint-Léger, a engagé son avant-bras droit entre la poulie de commande du banc et le support. 3 semaines d'incapacité.

LOOS. — Voici le programme de la fête communale des 28 et 29 juin : Journée du dimanche ; Distribution de viande aux indigents et aux personnes assistées par le Bureau de bienfaisance (don de M. Bigo-Danel). A 3 heures, réunion de toutes les sociétés, rue de la Deûle, entre la route nationale et la rue Gambetta. Revue de toutes les sociétés par la municipalité. Défilé par les rues des Ecoles, Faidherbe, Victor-Hugo, de Béthune, dislocation rue Carnot.

Concours de pigeons. — Une somme de 120 francs y est affectée. Tir à l'arbalète: 130 francs de prix. Jeu de boules : 180 francs. Tir à l'arc au berceau : 180 francs. Jeu de beigneau : 180 francs. 1er jeu de bouchon : 100 francs. 2e jeu de bouchon : 100 francs. Prix de tenue pour les sociétés prenant part au cortège : 1er prix, 10 fr. ; 2e prix, 5 francs. Prix de nombre : 10 francs à la société la plus nombreuse. A 6 h. du soir,place de la Gare, fête de gymnastique par la Jeunesse Loossoise. Concert par la Musique Municipale, l'Orphéon et les Trompettes.

Journée du lundi : A 2 heures, continuation des différents jeux pour les prix qui n'auraient pas été remportés le dimanche. Jeu de bouchon, avenue Lelièvre : 10 francs de prix, 1er prix, 5 fr. ; 2e prix, 3 francs, 3e prix, 2 francs. A l'entrée du boulevard. A 6 heures, distribution des prix dans la salle des fêtes de la mairie.

LE NORD

DOUAI

SIN-LE-NOBLE. — La fête communale, qui aura lieu dimanche prochain, 21 juin, promet d'être des plus brillantes et déjà de nombreux forains ont fait parvenir des demandes d'emplacements à la mairie. Nous reparlerons de cette fête dans un prochain numéro et nous énumérerons les principaux établissements qui s'y installeront.

— Les travaux d'agrandissement de la gare pour la création d'un service de petite vitesse, sont en voie d'achèvement ; déjà le grand hall est presque terminé et le chemin d'accès est empierré. L'inauguration des services aura lieu vraisemblablement vers la fin de juillet et coïncidera avec une grande fête de quartier qui remplacera celle qui devait avoir lieu les dimanche et lundi de la Pentecôte et qui a été remise.

— Dimanche, vers 5 heures ½ du soir, un gamin de 6 ans, le jeune Barbet, dont les parents habitent rue Pasteur, jouait avec des camarades aux environs de la briqueterie Rappart, lorsque soudain il tomba dans un fossé rempli de tessons de bouteilles et se fit une profonde coupure au mollet gauche. L'enfant, qui perdait du sang en abondance, courut jusque chez lui où on s'efforça d'arrêter l'hémorragie en attendant l'arrivée d'un médecin, qui fit quelques points de suture pour maintenir les lèvres de la plaie.

DISPARU. — On signale la disparition du jeune Alfred Nisse, âgé de 16 ans, herscheur à la fosse Notre-Dame. Lundi, Nisse arriva trop tard au travail et fut renvoyé chez lui par son porion. A onze heures, il sortit pour aller à la visite du médecin et depuis on ne l'a pas revu.

BEUVRY-LEZ-ORCHIES. — Depuis le mois d'octobre, il y a huit mois, notre commune est sans garde champêtre. Les chemineaux ont beau jeu. On dévalise les poulaillers, les cultivateurs se plaignent que l'on vole les herbes dans les fossés des champs, les gens ne se gênent plus pour bâtir des sentiers dans les récoltes ; dans quelques jours, les poules iront picorer dans les blés.

Les chenilles pullulent dans les jardins, faute d'échenillage ; les chardons vont fleurir, et personne pour faire échardonner ; les chiens courent les rues, et cependant des cas de rage se sont présentés récemment dans le pays. Les herbes des « Queunebray » sont abîmées par les nageurs.

La moisson va arriver et les dévastations des maraudeurs et glaneurs sont à craindre. Aux élections municipales de mai, les gendarmes, faute de garde, ont dû venir maintenir l'ordre, etc., etc.

Une somme est pourtant inscrite au budget pour le traitement du garde ; qu'en a-t-on fait ? Les candidats manquent-ils ; Pas du tout, plusieurs bons républicains, après à faire de bons gardes, ont offert leurs services au maire, fieffé réactionnaire. Mais le Mossieu veut un garde à son image et il s'obstine à présenter et à « représenter » un calotin comme lui, que le gouvernement ne peut agréer.

N'obligera-t-on pas bientôt notre maire-lenf. à nommer un garde qui remplira les conditions voulues ? Cela s'impose d'urgence. Attend on que de graves méfaits se produisent ?

La police rurale est cependant obligatoire à Beuvry, comme ailleurs.

UN CULTIVATEUR.

VALENCIENNES

NOS ARTISTES. — MM. Friscourt et Taine, tous deux anciens élèves de notre Ecole Nationale de musique, classe de M. Henri Biloir, viennent d'obtenir, le premier une première médaille de solfège, le deuxième une troisième médaille également de solfège au dernier concours.

SOCIÉTÉ DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS. — L'assemblée générale des membres de cette société aura lieu le dimanche 21 juin, à 5 heures précises du soir, à l'Hôtel de Ville de Valenciennes, salle du tribunal de simple police.

DENAIN. — Jeudi, vers 7 h. du soir la nommée Douay Berthe-Marie-Mathilde, née à Cambrai mariée à Hétuin Eugène, âgée de 25 ans, demeurant à la Croix-Sainte-Marie, s'est suicidée en se jetant dans le canal entre la ferme Crespin et le pont de l'Enclos. Elle a été retirée par des mariniers. M. Catrin, médecin légiste a procédé à l'autopsie du cadavre. L'apauvre femme était enceinte de 4 mois. On croit qu'elle s'est suicidée parce qu'elle vivait en mauvaise intelligence avec son mari.

SAINT-AMAND. — BUREAU DE PLACEMENT MUNICIPAL GRATUIT. — Offres d'emplois. — On demande des ouvriers ébénistes — On demande un voyageur pour le commerce de papiers en gros. — On demande des servantes.

Demandes d'emplois. — Bon chauffeur, références sérieuses, demande place. — Ancien valet de chambre demande place de serveur. — Chauffeur-mécanicien sachant faire réparations demande place. — Ancien brigadier des douanes en retraite demande place dans industrie. — Pour tous renseignements s'adresser à la Mairie.

Le Maire, EMILE DAVAINE.

CAMBRAI

ABANCOURT. — Abancourt n'a pas sa brigade de mobile : c'est dommage car des voleurs inconnus y font rage en ce moment. Voleurs de lapins, de poules et de légumes, ils vont jusqu'à percer les murailles. La nuit dernière, ils ont opéré chez M. Jules Défossez, journalier. Délit : 3 lapins. Chez M. Gaiand Caron, facteur des postes, deux lapins, mais ils n'ont pu enlever les poules ; chez M. Vasseur, cultivateur, tout le linge qui avait été mis à curer. Ils sont ensuite allés, mais sans succès, chez Mme veuve Bétrancourt. Avant de disparaître, ils ont percé une muraille attenante à une écurie voisine du bureau de poste. Dans quel but ? On se le demande et la population est fort effrayée de ces vols qui se renouvellent constamment.

AVESNES

UNE FEMME SERVEUSE. — Julia Vus, femme Dufresne, 30 ans, fort surexcitée par les rafraîchissements qu'elle avait ingurgités pour se défendre contre la chaleur, a porté sur la tête de son ami M. Préseau Ernest, cocher, un violent coup de casserole et lui fit une si sérieuse blessure qu'il tomba évanoui perdant du sang en abondance.

HAZEBROUCK

CHUTE GRAVE DE VÉLO. — M. Dejamme, président du tribunal d'Hazebrouck, était parti jeudi après-midi se promener en bicyclette vers Cassel. La route étant bordée de talus, il alla buter contre un de ces talus et tomba. M. Dejamme a le bras fracturé et l'épaule démise.

DERNIERS JOURS!

M. BROUILLARD, l'opticien de Paris, quitte Tourcoing lundi soir, 22, pour se rendre à Calais.

Jusque lundi soir 22, M. BROUILLARD sera visible à l'Hôtel du Cygne (dernier délai).
4201

TRIBUNAUX

LE CONSEIL DE PRÉFECTURE

Sixième audience

Le Conseil de Préfecture a continué vendredi l'examen des protestations contre les élections municipales de mai. M. Grand préside, assisté de MM. Ricard et Régnier, conseillers de Préfecture. M. Richard occupe le siège du commissaire du Gouvernement.

Ebblinghem. — Au début de l'audience, le Conseil de préfecture annule une seconde fois l'élection des délégués sénatoriaux parce qu'à la séance spéciale pour la nomination de ces délégués, un des conseillers élus n'avait pas été convoqué ; l'élu dont il s'agit avait d'abord donné sa démission puis l'avait retirée.

Grand-Fayt. — MM. Bray et Meurant demandent l'annulation de l'élection des conseillers nommés au 1er tour. Ils prétendent que leurs adversaires ont conduit un aveugle au scrutin et lui ont mis un bulletin dans la main.

Ils affirment en outre que le nommé Carlier aurait remis de l'argent à l'électeur Desjardin et l'aurait engagé à voter pour ses amis.

Les protestataires invoquent en outre plusieurs autres faits de pression. Me Decaudin combat la protestation. En délibéré.

Rosendaël. — M. Maréchal proteste contre les opérations du 2e tour.

Sa protestation contient 16 griefs.

Les adversaires, dit M. Maréchal, par l'organe de Me Défossé, ont apposé leurs affiches sur les nôtres ; des candidats de la liste Coquelle se sont tenus aux abords des salles de vote et ont poinné les électeurs.

Après avoir signalé l'ingérence du curé, il parle de la pression exercée par les petites sœurs des Pauvres,qui arrachèrent les bulletins envoyés aux vieillards par les candidats de la liste républicaine, et les remplacèrent par des bulletins de la liste Coquelle.

Me Albert Défossé déclare que des électeurs ont été conduits au scrutin, par leurs patrons. Enfin les candidats de la liste Coquelle ont violé leurs engagements.

Au 1er tour, dit l'avocat, les adversaires avaient choisi pour leurs bulletins un même papier.

Au 2e tour, émus du succès de quatre candidats de la liste républicaine, ils changèrent de tactique et rompirent, on ne sait pour quelle raison, le pacte qui avait été conclu.

Avec leurs bulletins d'une couleur différente de celle de la liste adverse, les partisans de la liste Coquelle qui se trouvaient en minorité au 1er tour, obtinrent la majorité au 2e tour.

Me Défossé estime que c'est à cette violation des engagements et aux faits de pression et de corruption qu'on doit le succès de la liste Coquelle.

Me Défossé qui a longuement développé ces divers griefs, sollicite une enquête sur les faits qu'il a avancés.

Me Fauchille combat la protestation, tente de réfuter les divers griefs et demande le rejet de la protestation.

M. Richard, commissaire du Gouvernement, déclare que les faits de pression et de corruption avancés par le protestataire sont appuyés sur des preuves suffisantes. Il demande au Conseil d'ouvrir une enquête.

Elincourt. — M. Duquesne proteste contre l'élection des conseillers municipaux nommés au 2e tour, sous prétexte qu'on avait accepté le vote de deux individus condamnés pour vol au préjudice de M. Seydoux. L'un des candidats avait donné une pièce blanche à un électeur ; l'administration municipale aurait fait aux indigents une distribution de pain à la veille des élections.

Me Carpentier développe la protestation.

Me de Lauwereyns, défenseur des élus, démontre que les opérations ont été régulières et réfute les faits avancés par ses adversaires. Il demande le rejet de la protestation.

Arnbouts-Cappel. — Par l'organe de Me Défossé, M. Tanche proteste contre les élections du 1er tour et l'élection de M. Grujon. Le grief articulé est le suivant : Il y a eu un émargement en plus du nombre de bulletins trouvés dans l'urne. Si dans ces conditions et en vertu d'une jurisprudence établie par le Conseil d'Etat on retirait une voix à chaque élu, M. Grujon ne serait pas élu.

Me Brackers d'Hugo, défenseur des élus, reconnaît qu'il y a eu un émargement fait par erreur. En délibéré.

Roncq. — MM Louis Hazebrouck et Gisquière protestent contre les élections du 2e tour. MM. Gisquière et Victor Lambert s'élèvent contre celles du 1er tour.

Au mois de janvier, le juge de paix de Tourcoing prononça la radiation de 150 électeurs de Roncq. La Cour de cassation annula le 14 avril le jugement de Tourcoing en ce qui concerne 92 électeurs. La Commission électorale raya ces électeurs. Les protestataires contestent la légalité des radiations. On n'aurait pas notifié aux électeurs leur radiation.

Me Balavoine demande l'annulation des élections. Me Drillon déclare la protestation irrecevable en affirmant que le jugement du juge de paix doit être respecté, bien qu'il soit illégal. En délibéré.

Erre. — M. Brassart, par l'organe de Me Balavoine, demande l'annulation des élections du 1er tour, sous prétexte que les frères Lorthiois ont voté 2 fois à Erre et à Fenain.

Me Spriet combat la protestation. Il dit que les frères Lorthiois étaient régulièrement inscrits, ils avaient le droit de voter à Erre.

D'ailleurs ces deux voix mises à part, les résultats ne sont nullement changés. Il demande le rejet de la protestation. En délibéré.

La Madeleine. — La protestation du 1er tour formulée par M. Deplanque est abandonnée. On passe à l'examen de celle visant le second tour et formulée par M. Legendre.

Me Eycken développe la protestation. Des manœuvres déloyales ont eu lieu et 56 vieillards ont été conduits au scrutin, dans leurs poches on leur avait déposé des bulletins de la liste de l'Union républicaine.

Me Brackers combat la protestation.

Haucourt. — MM. Henri Planque et Vaucelle demandent l'invalidation de l'élection de M. Hubert Belhoume, élu au 2e tour sous prétexte qu'un bulletin était écorné et par conséquent non valable.

M. Rivière demande, au contraire, la validation en s'appuyant sur ce fait qu'un autre bulletin, réellement valable, n'a pas été compté.

Clary. — M. Bricout et ses amis protestent contre l'élection de MM. Adolphe Colard, Constant Grandsart et Eloi Vis comme conseillers municipaux (1er tour), et contre l'élection de M. Maréchal Boursiez (2e tour).

Dans cette commune la bataille électorale a été très vive comme de coutume. Les deux listes en présence ont obtenu un nombre de voix à peu près équivalents.

Me Rajat, qui plaide pour les protestataires, demande l'annulation des élections de MM. Colard et autres en s'appuyant sur ce fait que des bulletins doivent leur être retranchés comme portant des signes intérieurs de reconnaissance ou des injures.

Me Carpentier combat la protestation.

Loon-Plage. — M. Ringot-David, élu conseiller municipal, n'avait pas l'âge prescrit par la loi au moment de l'élection.

M. le Préfet demande l'annulation de son élection.

Me de Lauwereyns qui se présente pour l'élu est de l'avis de M. le Préfet, mais il déclare que son client ayant actuellement l'âge, se représentera devant les électeurs.

L'audience est levée à 6 heures un quart.

LES ARRÊTS

Le Conseil a, dans cette audience, rendu les arrêts suivants :

Glageon. — Les protestations contre les élections de M. Léon Dumont sont rejetées.

Eth. — La protestation de M. Dupire est rejetée.

Gognies-Chaussée. — Les protestations contre les opérations électorales sont rejetées.

Villers-Guislain. — La protestation contre les opérations du 3 mai est rejetée.

Frelinghien. — Le procès-verbal est modifié comme suit : nombre de bulletins trouvés dans l'urne 496 ; B. b. 3 ; reste 495. Majorité absolue : 248.

Escaudœuvres. — La protestation de M. Rouge est rejetée.

Cappelle-Lille. — Il est donné acte à M. Poutrain de son désistement.

Il est également donné acte à M. Massion de son désistement.

Flesquières. — 1er tour. Le nombre de voix obtenues est modifié ainsi qu'il suit : de Boutteville 128, Dufour-Gombert 102, Antoine Bouffier 98, Stanislas Goubet 98, Gustave Déboz, Jules Jardez 91, Hubert Sénéchal 87, Ovide Dumont 84, Coupez Guinet 82, Auguste Basquin 81, Ringoval Dhornu 77, Hubert Dumont 83.

Art. 2. — L'élection de M. Jardez Jules qui ne réunit plus le nombre de suffrages suffisant pour être élu au 1er tour est annulée.

Art. 3. — Les conseillers élus prendront rang d'après le nouveau nombre de voix qui leur est attribué par ledit arrêté.

Flesquières. — 2e tour. La protestation de MM. Goubet, Villain et consorts est rejetée.

M. Caby Floviau est proclamé conseiller municipal de Cappelle (1er tour).